

CANADA

H. OF C.

BILL C-17

C. DES C.

PROJET DE
LOI C-17

1986

NOV. 26 - DEC. 2

26 NOV. - 2 DÉC.

No. 1

J
103
H7
33-2
P5332
A1
no.1

J
103
H7
33-2
P5332
A1
10.1

LIBRARY OF PARLIAMENT
JAN 3 1 2012
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

Issue No. 1

Fascicule n° 1

Wednesday, November 26, 1986

Le mercredi 26 novembre 1986

Tuesday, December 2, 1986

Le mardi 2 décembre 1986

Chairman: Barry Turner

Président: Barry Turner

Minutes of Proceedings and Evidence of the Legislative Committee on

Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif sur le

BILL C-17

PROJET DE LOI C-17

An Act to amend the Petroleum and Gas Revenue Tax Act and the Income Tax Act and to repeal the Petroleum and Gas Revenue Tax Act

Loi modifiant et abrogeant la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers et modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu

RESPECTING:

CONCERNANT:

Order of Reference

Ordre de renvoi

INCLUDING:

Y COMPRIS:

The Report to the House

Le rapport à la Chambre

APPEARING:

COMPARAÎT:

The Honourable Tom Hockin,
Minister of State (Finance)

L'honorable Tom Hockin,
Ministre d'État (Finances)

WITNESSES:

TÉMOINS:

(See back cover)

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-third Parliament, 1986

Deuxième session de la trente-troisième législature, 1986

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-17

Chairman: Barry Turner

MEMBERS

Paul Gagnon
Claude Lanthier
Russell MacLellan
W. Paul McCrossan

(Quorum 4)

Santosh Sirpaul

Clerk of the Committee

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-17

Président: Barry Turner

MEMBRES

George Minaker
Ian Waddell
Geoff Wilson (Swift
Current—Maple Creek)—(7)

(Quorum 4)

Le greffier du Comité

Santosh Sirpaul

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDERS OF REFERENCE

Thursday, November 6, 1986

ORDERED,—That the following Members do compose the Legislative Committee on Bill C-17, An Act to amend the Petroleum and Gas Revenue Tax Act and the Income Tax Act and to repeal the Petroleum and Gas Revenue Tax Act:

Members

Gagnon
Lanthier
MacLellan
McCrossan
Minaker
Waddell
Wilson (Swift Current—Maple Creek)—(7)

ATTEST

Thursday, November 6, 1986

ORDERED,—That Bill C-17, An Act to amend the Petroleum and Gas Revenue Tax Act and the Income Tax Act and to repeal the Petroleum and Gas Revenue Tax Act, be referred to a Legislative Committee

ATTEST

MICHAEL B. KIRBY

*For the Clerk of the House of Commons***ORDRES DE RENVOI**

Le jeudi 6 novembre 1986

IL EST ORDONNÉ,—Que le Comité législatif sur le projet de loi C-17, Loi modifiant et abrogeant la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers et modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit composé des députés dont les noms suivent:

Membres

Gagnon
Lanthier
MacLellan
McCrossan
Minaker
Waddell
Wilson (Swift Current—Maple Creek)—(7)

ATTESTÉ

Le jeudi 6 novembre 1986

IL EST ORDONNÉ,—Que le projet de loi C-17, Loi modifiant et abrogeant la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers et modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit déferé à un Comité législatif

ATTESTÉ*Pour le Greffier de la Chambre des communes*

MICHAEL B. KIRBY

REPORT TO THE HOUSE

Thursday, December 4, 1986

The Legislative Committee on Bill C-17, An Act to amend the Petroleum and Gas Revenue Tax Act and the Income Tax Act and to repeal the Petroleum and Gas Revenue Tax Act, has the honour to report the Bill to the House.

In accordance with its Order of Reference of Thursday, November 6, 1986, your Committee has considered Bill C-17 and has agreed to report it without amendment.

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (*Issue No. 1 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

BARRY TURNER,

Chairman.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le jeudi 4 décembre 1986

Le Comité législatif sur le projet de loi C-17, Loi modifiant et abrogeant la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers et modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, a l'honneur de rapporter le projet de loi à la Chambre.

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 6 novembre 1986, votre Comité a étudié le projet de loi C-17 et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages relatifs à ce projet de loi (*fascicule n° 1 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

BARRY TURNER.

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, NOVEMBER 26, 1986

(1)

[Text]

The Legislative Committee on Bill C-17, An Act to amend the Petroleum and Gas Revenue Tax Act and the Income Tax Act and to repeal the Petroleum and Gas Revenue Tax Act, met at 3:53 o'clock p.m. this day, the Chairman, Barry Turner, presiding.

Members of the Committee present: Paul Gagnon, Russell MacLellan, W. Paul McCrossan, George Minaker and Geoff Wilson.

Barry Turner announced his appointment as Chairman of the Committee pursuant to Standing Order 93(2).

The Order of Reference, dated Thursday, November 6, 1986, being read as follows:

ORDERED,—That Bill C-17, An Act to amend the Petroleum and Gas Revenue Tax Act and the Income Tax Act and to repeal the Petroleum and Gas Revenue Tax Act, be referred to a Legislative Committee.

On motion of Geoff Wilson, it was agreed,—That the Committee print the number of copies of its Minutes of Proceedings and Evidence established by the Board of Internal Economy.

On motion of Russell MacLellan, it was agreed,—That the Chairman be authorized to hold meetings in order to receive evidence and authorize its printing when a quorum is not present provided that three (3) members are present including the Chairman and in the absence of the Chairman, the person designated to be Chairman of the Committee.

On motion of Paul Gagnon, it was agreed,—That during the questioning of the witnesses, each member be allotted ten minutes for the first round, and thereafter five minutes in the second round.

Paul McCrossan moved,—That the sole meeting for hearing witnesses be at 11:00 a.m. on December 2, 1986, and that the sole witnesses at that meeting be the Minister of State for Finance and his officials.

And debate arising thereon;

George Minaker moved,—That the motion be amended by deleting the date and time "at 11:00 a.m. on December 2, 1986" after the words "for hearing witnesses be" and substituting the following therefor:

"at the first available date out of the schedule of meetings distributed."

The questioning being put on the amendment, it was agreed to.

And the question being put on the said motion, as amended, it was agreed to.

At 4:08 o'clock, p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAUX

LE MERCREDI 26 NOVEMBRE 1986

(1)

[Traduction]

Le Comité législatif sur le projet de loi C-17, Loi modifiant et abrogeant la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers et modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, se réunit, aujourd'hui à 15 h 53, sous la présidence de Barry Turner, (*président*).

Membres du Comité présents: Paul Gagnon, Russell MacLellan, W. Paul McCrossan, George Minaker et Geoff Wilson.

Conformément aux dispositions de l'article 93(2) du Règlement, Barry Turner annonce sa propre nomination à la présidence du Comité.

Lecture de l'ordre de renvoi du jeudi 6 novembre 1986 est donnée en ces termes:

IL EST ORDONNÉ,—Que le projet de loi C-17, Loi modifiant et abrogeant la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers et modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit déferé à un Comité législatif.

Sur motion de Geoff Wilson, il est convenu,—Que le Comité fasse imprimer le nombre d'exemplaires de ses Procès-verbaux et témoignages que le Bureau de la régie interne a établi.

Sur motion de Russell MacLellan, il est convenu,—Que le président soit autorisé à tenir des réunions pour recevoir des témoignages et en permettre la publication en l'absence du quorum, à condition que trois (3) membres soient présents, dont le président, ou en l'absence de ce dernier, son substitut.

Sur motion de Paul Gagnon, il est convenu,—Qu'au cours de l'interrogatoire des témoins, dix minutes soient allouées à chacun des membres au premier tour, puis cinq minutes au second tour.

Paul McCrossan propose,—Que l'unique séance à laquelle comparaitront les témoins soit fixée au 2 décembre 1986, à 11 heures; et que seuls comparissent alors le ministre d'État (Finances) et ses hauts fonctionnaires.

Puis le débat s'engage.

George Minaker propose,—Que la motion soit modifiée en retranchant les mots «au 2 décembre 1986, à 11 heures» et en y substituant ce qui suit:

«à la première date disponible dans l'horaire des séances déjà distribué.»

L'amendement est mis aux voix et adopté.

Puis ladite motion, ainsi modifiée, est mise aux voix et adoptée.

À 16 h 08, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

TUESDAY, DECEMBER 2, 1986

(2)

The Legislative Committee on Bill C-17, An Act to amend the Petroleum and Gas Revenue Tax Act and the Income Tax Act and to repeal the Petroleum and Gas Revenue Tax Act, met at 4:12 o'clock p.m., this day, the Chairman, Barry Turner, presiding.

Members of the Committee present: Paul Gagnon, Claude Lanthier, Russell MacLellan, W. Paul McCrossan and George Minaker.

Appearing: The Honourable Tom Hockin, Minister of State (Finance).

Witnesses: From the Department of Finance: William Toms, Chief of Energy, Corporate and Resource Tax Analysis Division. *From the Department of Energy, Mines and Resources:* Wayne Wouters, Deputy Director General, Financial and Market Analysis Branch.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, November 6, 1986, relating to Bill C-17, An Act to amend the Petroleum and Gas Revenue Tax Act and the Income Tax Act and to repeal the Petroleum and Gas Revenue Tax Act. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, November 26, 1986, Issue No. 1.*)

The Chairman called Clause 1.

The Minister made a statement.

The Minister and the witnesses answered questions.

At 4:24 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 4:26 o'clock p.m., the sitting resumed.

Clauses 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 and 9 carried.

The Title carried.

The Bill carried.

Ordered.—That the Chairman report Bill C-17, without amendments, to the House.

At 4:45 o'clock p.m., the Committee adjourned.

Santosh Sirpaul

Clerk of the Committee

LE MARDI 2 DÉCEMBRE 1986

(2)

Le Comité législatif sur le projet de loi C-17, Loi modifiant et abrogeant la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers et modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, se réunit, aujourd'hui à 16 h 12, sous la présidence de Barry Turner, (*président*).

Membres du Comité présents: Paul Gagnon, Claude Lanthier, Russell MacLellan, W. Paul McCrossan et George Minaker.

Comparaît: L'honorable Tom Hockin, ministre d'État (Finances).

Témoins: Du ministère des Finances: William Toms, chef de l'énergie, Division de l'analyse de l'impôt sur les sociétés et les ressources. *Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources:* Wayne Wouters, sous-directeur général, Analyses financières et de marché.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du jeudi 6 novembre 1986 relatif au projet de loi C-17, Loi modifiant et abrogeant la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers et modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du 26 novembre 1986, fascicule n° 1.*)

Le président met en délibération l'article 1.

Le Ministre fait une déclaration.

Le Ministre et les témoins répondent aux questions.

A 16 h 24, le Comité interrompt les travaux.

A 16 h 26, le Comité reprend les travaux.

Les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 sont adoptés.

Le titre est adopté.

Le projet de loi est adopté.

Il est ordonné.—Que le président fasse rapport, à la Chambre, du projet de loi C-17 sans modification.

A 16 h 45, le Comité s'ajourne.

Le greffier du Comité

Santosh Sirpaul

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Wednesday, November 26, 1986

• 1553

The Chairman: Order. I will start by reading a letter from the Speaker to myself dated November 20:

Dear Colleague,

Pursuant to Standing Order 93(2), this is to confirm your appointment as Chairman of the Legislative Committee on Bill C-17, an Act to amend the Petroleum and Gas Revenue Tax Act and the Income Tax Act and to repeal the Petroleum and Gas Revenue Tax Act.

Sincerely yours,

John Fraser

I would now invite the Clerk, Miss Sirpaul . . . I will say, before she reads the order of reference, we are fortunate to have the best clerk on the Hill with us for this committee, colleagues.

Could you read the order, please?

The Clerk of the Committee:

Ordered that Bill C-17, an Act to amend the Petroleum and Gas Revenue Tax Act and the Income Tax Act and to repeal the Petroleum and Gas Revenue Tax Act, be referred to a Legislative Committee.

The Chairman: Thank you very much.

Now we have some routine motions to go through here. I am going to need some movers for these routine motions.

Mr. Wilson moves that the committee print the number of copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence* established by the Board of Internal Economy.

Motion agreed to

• 1555

The Chairman: I need another mover for the receiving and printing of evidence.

Mr. MacLellan: I so move.

The Chairman: It is moved by Mr. MacLellan that the chairman be authorized to hold meetings in order to receive evidence and authorize its printing when a quorum is not present, provided that—it has been suggested in here that we have three members present, including the chairman, to hear evidence—are present, including the chairman, and in the absence of the chairman, the person designated to be chairman of the committee.

It suggests that three members be present, including the chairman, and in the absence of the chairman, the person designated to be chairman of the committee.

Motion agreed to

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mercredi 26 novembre 1986

Le président: À l'ordre. Je vais débiter en lisant la lettre que l'Orateur m'a envoyée le 20 novembre dernier:

Cher collègue,

En vertu de l'article 93(2) du Règlement, la présente a pour but de confirmer votre nomination au poste de président du Comité législatif mandaté pour l'étude du projet de loi C-17, Loi modifiant et abrogeant la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers et modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.

Veuillez agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments,

John Fraser

J'invite maintenant la greffière, M^{lle} Sirpaul . . . Je dois dire, avant qu'elle lise l'ordre de renvoi, que nous avons la bonne fortune d'avoir parmi nous le meilleur greffier sur la Colline.

Auriez-vous l'obligeance de lire l'ordre de renvoi?

La greffière du Comité:

Il est ordonné que le projet de loi C-17, Loi modifiant et abrogeant la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers et modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit déferé à un comité législatif.

Le président: Merci beaucoup.

Nous devons maintenant passer aux motions courantes. J'aurai besoin de votre concours pour adopter ces motions.

M. Wilson propose que le Comité imprime le nombre d'exemplaires de ses *Procès-verbaux et témoignages*, tel qu'établi par le bureau de régie interne.

La motion est adoptée

Le président: Je dois entendre une autre motion pour l'audition et l'impression des témoignages.

M. MacLellan: Je le propose.

Le président: M. MacLellan propose que le président soit autorisé à tenir des réunions pour le savoir des témoignages et à permettre l'impression de ces derniers en l'absence de quorum, pourvu que—on a proposé qu'il y ait trois membres, y compris le président pour entendre les témoignages—un certain nombre de membres, dont le président ou, en son absence, la personne qu'il aura désignée, soit présent.

Il est suggéré que trois membres soient présents, dont le président ou, en son absence, la personne qu'il aura désignée.

La motion est adoptée

[Text]

The Chairman: Thank you. I need another mover for the establishment of a Subcommittee on Agenda and Procedure, if indeed the committee thinks it is necessary that we do that.

Mr. MacLellan: No, I think we have decided among ourselves that it is not. I do not think it is going to take that long.

The Chairman: Excellent. The next one is the allocation of time for questioning of witnesses. I need a mover for that motion.

Mr. Gagnon: I so move.

The Chairman: It is moved by Mr. Gagnon that, for the questioning of the witnesses, each member be allotted ten minutes for the first round and thereafter five minutes in the second round.

Motion agreed to

The Chairman: Thank you. The next one will not apply since we are not going to have a subcommittee. I think we can agree among ourselves.

Okay, the Minister of State for Finance, the Hon. Tom Hockin, is available to appear before the committee tomorrow at 11 a.m. in the event that we feel it is necessary to have him to come to explain parts of the bill, if there are any questions from any members.

Mr. MacLellan: I do not know. Actually, I would rather let it go until next week, because as you can appreciate, tomorrow is a bad day for me.

Just to take the thing a little step forward, if we heard from the Minister, I think we could do the clause-by-clause study on another day. So I think we are talking in total two meetings. That is just my own personal view.

The Chairman: Thank you, Mr. MacLellan.

Mr. McCrossan: Russ, how does 11 a.m. on Tuesday sound for hearing the Minister and the officials?

Mr. MacLellan: Sure.

The Chairman: That is December 2, and that is assuming he is available.

An hon. member: If he wants the bill, he will be available.

Mr. McCrossan: At this stage, I move that the sole witnesses we call on this bill be the Minister and his officials, and that the time for hearing witnesses shall be 11 a.m. on Tuesday, December 2.

The Chairman: That is moved by Mr. McCrossan. Is there any discussion on that?

Mr. Gagnon: I have a question. What plans would there be for tomorrow, nothing?

Mr. MacLellan: If you do not mind, tomorrow is a bad day for me.

[Translation]

Le président: Merci. Je dois recevoir une autre motion pour l'établissement d'un Sous-comité du programme et de la procédure, si en fait le Comité juge bon d'en constituer un.

M. MacLellan: Je crois que nous avons décidé parmi nous que cela était inutile. Je ne pense pas qu'on ait à siéger bien longtemps.

Le président: Excellent. Le motion suivant a trait au temps alloué pour questionner les témoins. Je dois recevoir une mention en ce sens.

M. Gagnon: Je le propose.

Le président: M. Gagnon propose que, durant l'interrogatoire des témoins, dix minutes soient accordées à chaque membre au premier tour et cinq minutes au deuxième tour.

La motion est adoptée

Le président: Merci. La motion suivante est sans objet étant donné qu'il n'y aura pas de sous-comité. Je crois que nous pouvons nous entendre.

Bon, le ministre d'État aux Finances, l'honorable Tom Hockin, peut venir comparaître devant le Comité demain matin à 11 heures selon que nous jugions nécessaire de le faire venir pour qu'il nous explique certains passages du projet de loi, si les députés ont des questions à poser à ce sujet.

M. MacLellan: Je me demande si on ne pourrait pas attendre à la semaine prochaine, car, vous le comprenez bien, demain est une mauvaise journée pour moi.

Pour ce qui est de l'étape suivante, si le ministre vient témoigner, je pense que nous pourrions remettre l'étude de chaque article à une autre journée. Il y aurait donc deux réunions en tout. Voilà mon point de vue personnel.

Le président: Merci, monsieur MacLellan.

M. McCrossan: Russ, est-ce que cela vous irait que l'on fasse venir le ministre et ses fonctionnaires mardi prochain à 11 heures du matin?

M. MacLellan: Parfaitement.

Le président: Ce serait le 2 décembre, en supposant qu'il puisse venir.

Une voix: S'il veut faire adapter son projet de loi, il viendra.

M. McCrossan: À ce moment-ci, je propose que les seuls témoins que nous entendions au sujet du projet de loi soient le ministre et ses fonctionnaires, et que l'interrogatoire des témoins soit fixé à mardi prochain, le 2 décembre, à 11 heures du matin.

Le président: Vous avez entendu la motion de M. McCrossan. Y a-t-il des observations?

M. Gagnon: J'ai une question à poser. Quels sont nos plans pour demain, rien?

M. MacLellan: Permettez, demain est une mauvaise journée pour moi.

[Texte]

Mr. McCrossan: It would accommodate the Liberal critic if he could be at his convention, and since he is offering to let us have the bill with one meeting, I think it would . . .

Mr. MacLellan: I do not oppose the bill, so there is no point in delaying it.

Mr. Gagnon: I am totally in agreement with it if the Minister is in fact available. We are checking that out right now.

The Chairman: Okay, I think that makes sense. We appreciate what is on your agenda for tomorrow.

An hon. member: Or the earliest date thereafter.

Mr. McCrossan: We might as well find out if the motion is acceptable, and then we can dispose of it, setting one meeting.

The Chairman: Okay. Also, Mr. Waddell is not here today or tomorrow, either, and I think it is important that we have a representative from the opposition.

Mr. MacLellan: That is right, so he has a chance . . . He will not be here all week. I think it is important that he be here.

The Chairman: Mr. McCrossan, could you repeat that slowly, please, or do you want to write it down for us while we are waiting?

Mr. McCrossan: My motion was that the sole meeting for hearing witnesses be at 11 a.m. on December 2, and that the sole witnesses at that meeting be the Minister of State for Finance and his officials.

• 1600

If that motion is acceptable, then I will make a motion that there be a sole meeting for hearing clause by clause, and that it be either Tuesday or Wednesday afternoon, whichever is most acceptable.

Mr. MacLellan: I would like to have a couple of people at that meeting from Energy, Mines and Resources who could answer questions on energy aspects of the bill—

Mr. McCrossan: Sure.

Mr. MacLellan: —because although it is a finance bill there are quite a few energy applications. I would like to have somebody from Energy, Mines and Resources—

Mr. McCrossan: That is understood—officials from EMR.

Mr. MacLellan: —because we could get into a question that would say, look, I am from the Department of Finance, I cannot answer that.

Mr. McCrossan: I understand completely.

Mr. MacLellan: There is a fine line there, and if we could have them at the one meeting it would be helpful.

Mr. Gagnon: Have you got somebody specific whom you would like to have present?

[Traduction]

M. McCrossan: On pourrait accommoder la critique libérale en lui permettant d'assister à son congrès, et puisqu'il nous offre de consacrer une seule journée à l'étude du projet de loi, je pense qu'il serait . . .

M. MacLellan: Je ne m'oppose pas au projet de loi, il est donc inutile d'en retarder l'adoption.

M. Gagnon: Je suis tout à fait d'accord, advenant que le ministre puisse venir. C'est ce que nous vérifions en ce moment.

Le président: Bon, tout cela est bien sensé. Nous savons fort bien ce qu'est votre agenda pour demain.

Une voix: Ou le plus tôt que cela puisse se faire.

M. McCrossan: Commençons par établir si la motion est recevable, puis nous pourrions en disposer et fixer la date de la réunion.

Le président: Bon. En outre, M. Waddell doit s'absenter aujourd'hui et demain, alors qu'il est important que nous ayons un représentant de l'opposition.

M. MacLellan: C'est exact, pour qu'il ait la chance . . . Il sera absent toute la semaine. C'est important qu'il soit ici.

Le président: Monsieur McCrossan, pourriez-vous répéter lentement votre motion ou la mettre par écrit pendant que nous attendons?

M. McCrossan: Ma motion porte qu'il n'y ait qu'une seule réunion pour l'interrogatoire des témoins, soit le 2 décembre à 11 heures du matin, et que les seuls témoins à cette réunion soient le ministre d'État aux Finances et ses fonctionnaires.

Si la motion est recevable, je présenterai une autre motion pour qu'il n'y ait qu'une seule réunion pour l'étude de chaque article, laquelle aura lieu mardi et mercredi après-midi, au choix.

M. MacLellan: J'aimerais que l'on fasse venir à cette réunion deux ou trois personnes du ministère de l'énergie, des mines et des ressources, afin de répondre aux questions portant sur les aspects énergétiques du projet de loi . . .

M. McCrossan: D'accord.

M. MacLellan: . . . car même s'il s'agit d'un projet de loi d'ordre financier, il comporte certaines implications d'ordre énergétique. J'aimerais qu'il y ait un représentant de l'Énergie, des mines et des ressources . . .

M. McCrossan: C'est bien compris, des fonctionnaires de l'EMR.

M. MacLellan: . . . car il se peut qu'on aborde des questions auxquelles les représentants du ministère des Finances ne pourra répondre.

M. McCrossan: Je le comprends parfaitement.

M. MacLellan: La ligne de démarcation est fort ténue, il serait donc utile de les faire venir à cette réunion.

M. Gagnon: Vous aimeriez que quelqu'un en particulier assiste à cette réunion?

[Text]

Mr. MacLellan: I suppose anyone who could speak for the department on applications of PGRT and has statistics on the PGRT and knows the history of it and the ramifications of it, and who can speak for the department. It is more of an information thing for me; there is nothing really that I particularly want to know, but there would be a couple of questions that are borderline.

The Chairman: Let us hold off on discussing Mr. McCrossan's motion until we find out if the Minister is available. We may have to go to an alternate date.

Mr. MacLellan: Maybe even the afternoon at 3.30 p.m.

The Chairman: While we are waiting, perhaps I can ask committee members what plan B would be in the event the Minister is definitely not available. Is 3.30 p.m. on Tuesday, December 2, acceptable to members as well?

Mr. Minaker: The first available date.

Mr. Gagnon: As Mr. Minaker suggested, the first available time, and if Mr. McCrossan is willing to accept that as an amendment then why do we not go ahead and proceed on that basis and vote on the amended motion?

Mr. McCrossan: That is fine with me if it is fine with you, Russ.

Mr. MacLellan: Sure.

Mr. McCrossan: So the first available day out of the schedule that was distributed.

Mr. Gagnon: Commencing on Tuesday at 11 a.m.

Mr. McCrossan: That is next week on Tuesday at 11 a.m., Tuesday at 3.30 p.m., or Wednesday at 3.30 p.m.

The Chairman: That is for the Minister.

Mr. McCrossan: For the Minister. Is that agreeable?

Mr. MacLellan: Yes.

The Chairman: Any discussion?

Motion as amended agreed to

Mr. McCrossan: I would like to move a further motion that the next available time period in the schedule be set aside for clause-by-clause and that the bill be reported out of the committee in that sole meeting.

The Chairman: Any discussion?

Mr. MacLellan: I would not want to put it... You never know what Mr. Waddell is going to want to do, but the indication I get from him is that he is not going to hold it back. I would not want to pass a motion. I can give you my personal undertaking that as far as I am concerned I have no desire to hold it up, and I think one meeting would be plenty.

How many clauses are there?

The Chairman: There are nine clauses.

Mr. MacLellan: I do not think the thing is going to take a full meeting, frankly, but I would not want him to think I was giving an undertaking while he was not here. I can just give you my personal position on it. As a party we support doing

[Translation]

M. MacLellan: Non, simplement un porte-parole du ministère qui nous renseignerait sur l'impôt sur les revenus pétroliers: incidence, statistiques, antécédents et ramifications. Ce sera surtout pour ma gouverne; je ne cherche pas à obtenir des précisions, mais il y a quelques questions qui seront difficiles à trancher.

Le président: Avant de discuter de la motion de M. McCrossan, attendons de voir si le ministre peut venir. Il nous faudra peut-être fixer une autre date.

M. MacLellan: Peut-être l'après-midi, à 15h30.

Le président: En attendant, puis-je demander aux membres du Comité quel sera le plan B, au cas où le ministre ne pourrait venir. Le mardi 2 décembre, à 15h30, est-ce que cela vous irait?

M. Minaker: Ça devrait être le plus tôt possible.

M. Gagnon: Comme le dit M. Minaker, le plus tôt possible, et si M. McCrossan est disposé à accepter cet amendement, alors pourquoi ne pas mettre aux voix dès maintenant la motion amendée?

M. McCrossan: Cela me va, si cela vous va, Russ.

M. MacLellan: Parfait.

M. McCrossan: Donc, le plus tôt possible, suivant l'horaire qu'on nous a distribué.

M. Gagnon: En commençant le mardi, à 11 heures du matin.

M. McCrossan: Ce serait donc la semaine prochaine, mardi à 11 heures du matin, mardi à 15h30 ou mercredi à 15h30.

Le président: Pour entendre les ministres.

M. McCrossan: Pour le ministre. Cela vous va?

M. MacLellan: Oui.

Le président: Y a-t-il discussion?

La motion amendée est adoptée

M. McCrossan: Je voudrais présenter une autre motion, soit que la date suivant figurant à l'horaire soit consacrée à l'étude de chaque article et que le comité fasse rapport de ce projet de loi au cours de cette même réunion.

La présidente: Y a-t-il discussion?

M. MacLellan: Je ne voudrais pas m'exprimer... On ne sait jamais ce que M. Waddell va faire, mais il m'a laissé entendre qu'il n'a pas l'intention de retarder l'adoption du projet de loi. Je ne tiens pas à présenter une motion, mais je vous déclare formellement que je n'ai pas l'intention de retarder l'adoption de ce projet de loi, de sorte qu'une seule réunion devrait suffire.

Combien y a-t-il d'articles?

Le président: Il y en a 9.

M. MacLellan: Franchement, je ne crois qu'on ait besoin de tout le temps qui est prévu pour une réunion, mais je ne voudrais pas qu'il croie que je prends un engagement en son nom alors qu'il est absent. Je vous donne seulement mon

[Texte]

away with the PGRT so as a result we are not going to oppose the bill.

The Chairman: Mr. Gagnon.

Mr. Gagnon: I would speak against the motion. I am in favour of the idea behind it, but I would have to speak against it because there may be a technical reason, once we get into clause-by-clause, why we cannot complete it at that date and we do not want to tie our hands and do something improperly. Let us do it once and do it right and push on.

The Chairman: I think the intent of what Mr. McCrossan was saying is that, since there is all-party agreement on the bill, let us not complicate the process but let us do it as quickly and as simply as we can. I think there is an understanding on the committee that that will happen.

Mr. McCrossan: Okay, in that case I will withdraw the second motion.

Would a motion to adjourn be in order now, or would that be really too . . . ? Most of us have another committee meeting, and it is already 35 minutes into that.

• 1605

The Chairman: The meeting is adjourned to the call of the Chair.

Tuesday, December 2, 1986

• 1611

The Chairman: Colleagues, we will resume consideration of Bill C-17, an act to amend the Petroleum and Gas Revenue Tax Act and the Income Tax Act and to repeal the Petroleum and Gas Revenue Tax Act.

I see we do not have a member of the opposition here yet, but I understand that Mr. MacLellan, from the Liberals, is on his way. We are going to lose the Minister shortly if we do not get going, so I think we should start. I shall therefore call clause 1 of the bill.

I would like to welcome the Minister, Hon. Tom Hockin, Minister of State for Finance, with his officials from Energy and from Finance as requested. I invite the Minister to make a statement if he so wishes, and perhaps introduce the officials who are with him.

Hon. Tom Hockin, (Minister of State (Finance)): Thank you. I will have the officials introduce themselves.

Mr. Wayne Wouters (Deputy Director General, Projects and Fiscal Analysis Branch, Department of Energy, Mines and Resources): I am from the financial and marketing analysis branch of the Energy Department.

Mr. David Oulton (Director General, Oil Branch, Petroleum Sector, Department of Energy, Mines and

[Traduction]

opinion personnelle. Notre parti souscrit à l'abolition de l'impôt sur les revenus pétroliers, si bien qu'elle ne va pas s'opposer à ce projet de loi.

Le président: Monsieur Gagnon.

M. Gagnon: Je m'oppose à cette motion, mais non pas à l'idée qui la sous-tend. Lorsque nous ferons l'étude de chaque article, il se peut, pour des motifs techniques, qu'on ne puisse la terminer à la date fixée, je ne voudrais pas qu'on soit liés et qu'on fasse entorse à la procédure. Faisons les choses bien et allons-y.

Le président: Permettez-moi d'interpréter les propos de M. McCrossan, étant donné que tous les partis se sont entendus pour adopter ce projet de loi, rien ne sert de compliquer les choses; agissons aussi vite et aussi simplement que possible. Je crois que sur ce point, le Comité est parfaitement d'accord.

M. McCrossan: Bon, je vais alors retirer la deuxième motion.

Est-ce le moment de présenter un motion d'ajournement, ou est-ce vraiment trop . . . ? La plupart d'entre nous doivent assister à d'autres réunions de comités, qui ont commencé il y a quelques 35 minutes.

Le président: La séance est levée.

Le mardi 2 décembre 1986

Le président: Chers collègues, nous reprenons l'étude du projet de loi C-17, Loi modifiant et abrogeant la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers et modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.

Je vois qu'il n'y a pas de membre de l'opposition encore, mais on me dit que M. MacLellan, des Libéraux, s'en vient. Le ministre n'a pas tellement de temps; alors, aussi bien commencer tout de suite. Je mets donc l'article 1 en délibération.

J'aimerais souhaiter la bienvenue au ministre, l'honorable Tom Hockin, ministre d'État aux Finances, de même qu'à ses adjoints de l'Énergie et des Finances que nous lui avons demandé d'avoir à ses côtés. J'invite le ministre à faire une déclaration et à nous présenter les fonctionnaires qui l'accompagnent.

L'honorable Tom Hockin (ministre d'État, (Finances)): Merci. Je vais demander aux fonctionnaires de se présenter eux-mêmes.

M. Wayne Wouters (sous-directeur général, Division de l'analyse financière et de projets, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je viens de la Direction de l'analyse financière et du marché, du ministère de l'Énergie.

M. David Oulton (directeur général, Direction du pétrole, Secteur des ressources pétrolières, ministère de l'Énergie, des

[Text]

Resources): I am with the oil branch of the Energy Department.

Mr. Bill Toms (Chief of Energy Tax, Department of Finance): I am from the Department of Finance.

Mr. Al Katiya (Senior Tax Policy Officer, Department of Finance): I am from the Department of Finance.

Mr. Hockin: Mr. Chairman, thank you for having me. I am very pleased to introduce this bill. It is certainly very much a good-news bill. It is a pleasure to be introducing a bill like this.

I do have to go—I guess I could be about 10 minutes—say about 4.40 p.m. I will repeat anything for Russ MacLellan, if it is necessary for him, when he arrives.

The bill we will be studying has as its primary purpose the elimination of the PGRT, the Petroleum and Gas Revenue Tax, effective October 1, 1986. However, before I outline in more detail the provisions of this bill I would like to give you just a brief legislative history of this tax—a painful history, I guess.

The PGRT was announced as a major cornerstone of the National Energy Program. It was originally set at 8% of gross revenues, less operating costs, effective January 1, 1981. Then, after signing an energy-pricing agreement with the producing provinces in late 1981, the previous government doubled the rate to 16%, effective January 1, 1982. I want you to know this, because it was a revenue-raiser. This doubling of the rate was accompanied by the introduction of a new 25% resource allowance that reduced the effective burden to 12% to most taxpayers.

Also introduced at the same time was a windfall profit tax on old oil, called the Incremental Oil Revenue Tax, IORT. This was in 1981-82. During the years 1982 and 1983 there were a number of adjustments to this tax. Most of these adjustments were of a minor nature, involving short-term rate reductions. Starting in 1983, capital expenditures for certain enhanced oil-recovery projects were allowed as a deduction; prior to that change capital expenditures had not been deductible. During 1982, a \$250,000 small-producer credit was also introduced. We may make reference to it this afternoon in questions.

• 1615

In November 1984, the existing small producer credit was doubled, effective January 1, 1985, bringing it to \$500,000. Major changes to the PGRT were made following the signing of the Western Accord in March 1985. Let me very quickly outline these changes.

First of all, there was the introduction of a rate phase-out schedule, which terminated the PGRT at the end of 1988. Second was the elimination of the PGRT effective March 31, 1985, on all new wells and new enhanced oil recovery projects.

[Translation]

Mines et des Ressources): Je viens de la Direction du pétrole du ministère de l'Énergie.

M. Bill Toms (chef, Impôt sur l'énergie, ministère des Finances): Je suis du ministère des Finances.

M. Al Katiya (agent principal, Politique de l'impôt, ministère des Finances): Je suis du ministère des Finances.

M. Hockin: Monsieur le président, je vous remercie de me recevoir. Je suis très heureux de présenter le projet de loi. Il apporte certainement de bonnes nouvelles. C'est un plaisir que de présenter un projet de loi comme celui-là.

Je suis effectivement pressé—je pourrais peut-être rester une dizaine de minutes—disons jusqu'à environ 16h40. Je répéterai pour Russ MacLellan s'il le faut, lorsqu'il arrivera.

Le projet de loi que nous étudierons a pour but principalement d'éliminer l'IRP, l'impôt sur les revenus pétroliers, à compter du 1^{er} octobre 1986. Avant de vous exposer plus en détail les dispositions du projet de loi, j'aimerais vous faire un bref historique de cet impôt, qu'on pourrait qualifier de triste histoire.

L'IRP devait constituer la pierre angulaire du Programme énergétique national. Il a été fixé initialement à 8 p. 100 des revenus bruts, moins les coûts d'exploitation, à compter du 1^{er} janvier 1981. Ensuite, après avoir signé un accord sur l'établissement des prix des produits énergétiques avec les provinces productrices, à la fin de 1981, le gouvernement précède à doubler le taux, le portant ainsi à 16 p. 100 à compter du 1^{er} janvier 1982. Je tiens à vous le signaler, parce que cet impôt était destiné à produire des revenus. Le doublement de cet impôt a été accompagné de l'introduction d'une nouvelle allocation de 25 p. 100 sur les ressources, qui permet de réduire le fardeau fiscal réel de la plupart des contribuables à 12 p. 100.

Il fut en outre établi, en même temps, un impôt sur les profits tirés d'anciennes réserves de pétrole qu'on a appelé impôt sur les recettes pétrolières supplémentaires. Ces mesures furent imposées en 1981-1982. En 1982 et 1983, cet impôt a subi un certain nombre de rajustements, pour la plupart mineurs, comportant des diminutions de taux à court terme. À partir de 1983, les dépenses en immobilisations pour certains projets de récupération de pétrole furent déductibles d'impôt, alors qu'auparavant, ces dépenses ne l'étaient pas. En 1982, on a également introduit un crédit de 250,000\$ pour les petits producteurs. Nous en reparlerons peut-être cet après-midi dans les questions.

En novembre 1984, on a doublé le crédit accordé aux petits producteurs, le portant à 500,000\$ à compter du 1^{er} janvier 1985. Des changements majeurs à l'IRP furent apportés suite à la signature de l'accord de l'Ouest en mars 1985. Je vous les explique très rapidement.

Tout d'abord, il y a eu l'introduction d'un programme d'élimination progressive de l'impôt, qui devait mettre fin à l'IRP à la fin de 1988. Deuxièmement, il y a eu l'élimination de l'IRP, à compter du 31 mars 1985, pour tous les nouveaux

[Texte]

The third part of the Western Accord was elimination of the Incremental Oil Revenue Tax. A PGRT offset provision for companies with unused income tax deductions was put in place as well as a \$10,000 deduction for individuals. These measures were all passed into law in February 1986.

In April 1986, the Prime Minister announced other changes in response to concerns that were current at the time. However, the economic environment that faces the oil industry today is much different from the one at the time the Western Accord was signed. Crude oil prices have plummeted dramatically. The industry is no longer subject to an artificially regulated price. We know this. It should no longer be subject to a tax on revenues.

The government's original intention to phase out the PGRT by 1988, because of all this, had to be reviewed, absolutely had to be reviewed. Mr. Chairman, the bill before you proposes to eliminate the tax effective October 1, 1986. It is retroactive to two months ago.

It also proposes a number of other changes, including the reintroduction of several items that were tabled in the last session. These are: to increase the small producer credit from \$500,000 to \$2 million, effective May 1, 1986; to exempt from PGRT revenue attributable to synthetic production effective May 1, 1986; and to give retroactive relief to January 1, 1986, for individuals and corporations. For corporations, this relief will allow up to \$1.5 million to be included in income eligible for the small producer credit; for individuals, this deduction replaces the existing deduction. Other housekeeping changes are to terminate the act, including a sunset provision for the use of accumulative offset account against income taxes. These were the four changes we are looking at here.

Most of these changes were announced, as you know, on September 17 of this year. I urge committee members to give expeditious consideration to this legislation and to report it back to the House as soon as possible. It is good news, Mr. Chairman. It is important that we do this. I hope you can see your way to giving it careful scrutiny and then to sending it to the House for passage. Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Minister. As the chairman of my first committee, it is difficult to be objective when you are dealing with good news, but I will attempt to be as objective as I can. Do any of the members—

An hon. member: It will be a tax increase bill the next time.

The Chairman: Mr. Gagnon.

Mr. Gagnon: Mr. Chairman, for the record, do you have the amount of tax that was raised per year by the PGRT?

[Traduction]

puits et nouveaux projets améliorés de récupération de pétrole. La troisième partie de l'accord de l'Ouest éliminait l'impôt sur les recettes pétrolières supplémentaires. Une disposition compensatoire de l'IRP fut accordée aux compagnies n'ayant pas utilisé toutes leurs déductions fiscales, de même que fut autorisée une déduction de 10,000\$ pour les particuliers. La loi entérinant toutes ces mesures fut adoptée en février 1986.

En avril 1986, le premier ministre a annoncé d'autres changements à la lumière de la conjoncture du moment. Cependant, le climat économique de l'industrie pétrolière aujourd'hui est très différent de ce qu'il était lorsque fut signé l'accord de l'Ouest. Les prix du pétrole brut ont baissé considérablement. L'industrie n'a plus à composer avec un prix artificiellement réglementé. Nous sommes conscients de cela. Les revenus pétroliers ne devraient plus être imposés.

La première intention du gouvernement était d'éliminer progressivement l'IRP d'ici à 1988, mais il a fallu absolument revoir cette politique à la lumière de la conjoncture actuelle. Monsieur le président, le projet de loi que vous avez devant vous vise à éliminer l'impôt à compter du 1^{er} octobre 1986. Son application est rétroactive à il y a deux mois.

Le projet de loi propose aussi un certain nombre d'autres changements, notamment la réintroduction de plusieurs mesures présentées à la dernière session. Les voici: le crédit d'impôt accordé aux petits producteurs passe de 500,000\$ à 2 millions de dollars à compter du 1^{er} mai 1986; les revenus attribuables à la production par synthèse sont exemptés de l'IRP à compter du 1^{er} mai 1986; l'indemnisation des particuliers et des sociétés est rétroactive au 1^{er} janvier 1986. Pour les sociétés, cela veut dire qu'elles pourront imputer jusqu'à 1,5 million de dollars au titre de revenus admissibles au crédit destiné aux petits producteurs; pour les particuliers, cette déduction remplace tout simplement celle qui existait auparavant. D'autres mesures administratives mettront fin à la loi, y compris une disposition fixant une échéance pour la déduction, dans le calcul du revenu, de comptes compensatoires cumulatifs. Voilà les quatre changements proposés dans le projet de loi.

Comme vous le savez, la plupart de ces changements ont été annoncés le 17 septembre dernier. J'exhorte les membres du Comité à étudier le projet de loi avec diligence et à en faire rapport à la Chambre le plus tôt possible. Le projet de loi est bon, monsieur le président. Il est important que nous l'adoptions. J'espère que vous pourrez l'étudier attentivement et en faire rapport à la Chambre pour qu'il soit adopté. Merci.

Le président: Merci, monsieur le ministre. À titre de président d'un comité pour la première fois, il est difficile pour moi d'être objectif quand les nouvelles sont aussi bonnes, mais j'essaierai d'être le plus objectif possible. Y a-t-il des membres qui...

Une voix: La prochaine fois, le projet de loi annoncera une augmentation d'impôt.

Le président: Monsieur Gagnon.

M. Gagnon: Monsieur le président, pourriez-vous nous dire combien d'impôts ont été perçus par année au titre de l'IRP?

[Text]

Mr. Wouters: We are talking about quite a sizeable amount. Does anybody have the historical record of this?

Mr. Hockin: The revenue collections from 1981 to 1986 are as follows: in total, \$9.96 billion; in 1981, \$1.06 billion; in 1982, \$1.81 billion; in 1983, \$2.02 billion; in 1984, \$2.39 billion; in 1985, \$2.27 billion; and in 1986, \$410 million. The cost of the PGRT elimination, as booked originally in our fiscal plan, is \$150 million for 1986; \$341 million for 1987; and \$204 million for 1988, which is \$695 million. That was originally in the plan, and that revenue will no longer accrue to the Consolidated Revenue Fund. It was almost \$10 billion.

• 1620

Mr. McCrossan: Those estimates were based on the \$20 or \$22 oil price too, when they were booked, were they not?

Mr. Hockin: Do you mean the estimates for the future?

Mr. McCrossan: Yes.

Mr. Hockin: I think so. Does anybody know that exactly, what we booked those projections on?

Mr. Toms: The revenue projections that were in the last budget were based on \$22.50 oil, and I believe those revenue estimates are based on a lower estimate.

Mr. Hockin: Are those Canadian dollars?

Mr. Toms: That is \$22.50 U.S.

Mr. Wouters: The number the Minister quoted for 1986 is an estimate, but that 1986 estimate is based on a much lower world oil price forecast . . . actual number of \$15 U.S.

Mr. Hockin: Was the forecast for the other years redone too?

Mr. Wouters: The other years are actual. Sorry, that was also based on—

An hon. member: Based on \$22 oil.

Mr. Wouters: No, I am sorry. Those numbers were also based on \$15 oil prices.

Mr. Minaker: The \$695 million.

Mr. Toms: The Minister made an estimate—and it was produced in the September 18 economic fiscal update—that indicated that the cost to the government of declining oil prices during this fiscal year was something like \$425 million worth of lost PGRT. That sort of bridges the gap between the two estimates.

The Chairman: Mr. Gagnon.

Mr. Gagnon: Mr. Chairman, as one who comes from a producing part of the country and one who is an oil producer himself, I certainly welcome this sort of news from the Minister. This is an inequitable tax on a unique product, a unique area, and I cannot think of any other tax which singled

[Translation]

M. Wouters: Les montants sont assez considérables. Est-ce que quelqu'un a les chiffres?

M. Hockin: L'impôt a rapporté au total, entre 1981 et 1986, 9,96 milliards de dollars. En 1981, 1,06 milliard de dollars; en 1982, 1,81 milliard de dollars; en 1983, 2,02 milliards de dollars; en 1984, 2,39 milliards de dollars; en 1985, 2,27 milliards de dollars; et en 1986, 410 millions de dollars. L'élimination de l'IRP devrait coûter, selon les chiffres consignés initialement dans notre plan financier, 150 millions de dollars en 1986; 341 millions de dollars en 1987; et 204 millions de dollars en 1988, pour un total de 695 millions de dollars. Ces recettes n'iront plus au Fonds du revenu consolidé. Le chiffre atteignait presque 10 milliards de dollars.

M. McCrossan: Ces prévisions ont été établies en fonction du baril à 20\$ ou 22\$, n'est-ce pas?

M. Hockin: Vous voulez dire les chiffres pour l'avenir?

M. McCrossan: Oui.

M. Hockin: Je crois que oui. Quelqu'un sait-il exactement sur quel montant ces prévisions ont été faites?

M. Toms: Les prévisions de revenu consignées dans le dernier budget étaient fonction du prix du pétrole à 22.50\$, et je pense que les prévisions qu'on vient de vous donner ont été établies en fonction d'un prix moindre.

M. Hockin: C'est en dollars canadiens?

M. Toms: C'est 22.50\$ américains.

M. Wouters: Le chiffre que vous a donné le ministre pour 1986 est une estimation qui repose sur un prix mondial du pétrole beaucoup moins élevé; c'est-à-dire 15\$ U.S.

M. Hockin: Les prévisions pour les autres années ont-elles été reprises elles aussi?

M. Wouters: Pour les autres années, les chiffres sont fonction du prix courant. Pardon, ils sont fondés eux aussi sur . . .

Une voix: Le prix du pétrole à 22\$.

M. Wouters: Non, je m'excuse. Ces chiffres ont été établis en fonction du prix du pétrole à 15\$.

M. Minaker: Vous parlez du 695 millions de dollars?

M. Toms: Selon les calculs du ministre repris dans l'exposé économique du 18 septembre, la baisse des prix du pétrole au cours de l'exercice financier allait entraîner des pertes de revenu pour le gouvernement de 425 millions de dollars au titre de l'IRP. Ce montant comble l'écart entre les deux estimations.

Le président: Monsieur Gagnon.

M. Gagnon: Monsieur le président, en tant que résident d'une région productrice du pays et en tant que producteur de pétrole, je suis très heureux des nouvelles que nous apporte le ministre. C'est un impôt injuste, qui s'applique à un produit et à une région unique; et il n'y a pas d'autre impôt, à mon sens,

[Texte]

out one area of the country and devastated that area so badly. Thank you.

The Chairman: Are there any other questions from any other members to the Minister or any of the officials for that matter? Mr. Minaker, do you want to . . . ?

Mr. Minaker: Not at this point. Support the cause.

The Chairman: Mr. McCrossan.

Mr. McCrossan: No.

Mr. Minaker: I wonder if we should maybe recess for five minutes. I do not know what the situation is on . . .

An hon. member: Maybe we could recess until Mr. MacLellan's arrival.

The Chairman: I think that is probably wise. We understand he is on his way. I suggest a recess for just a few minutes until Mr. MacLellan gets here.

• 1624

• 1626

The Chairman: Welcome back, everyone. We now have a member of the Official Opposition here. At this point I would like to ask Mr. MacLellan if he has any questions to the Minister or the officials concerning the bill. Mr. MacLellan?

Mr. MacLellan: Yes. I just wanted to ask the Minister a couple of questions about costs—what the figures would be in loss this year, what are we really giving away by—

Mr. Hockin: We just went through that and put it on the record.

Mr. MacLellan: I am sorry. I apologize for being late.

Mr. Hockin: No, not at all. When we started without you, I promised the committee that I would be glad to repeat this. The revenue that we have taken in is \$9.96 billion. What we are forgoing, based on a \$15 estimate, is . . .

Mr. Wouters: I think I should just clarify one point here. Yes, the cost of elimination, the phase-out or the immediate phase-out of the rates is around \$700 million, based on a world oil price of \$15. But of course, as well, the Government of Canada announced the increase in the small producer credit from \$500,000 to \$2 million. At \$15, that results in an additional cost of about \$175 million for a total cost of around \$875 million to \$900 million for the provisions of this bill.

There are a number of additional items, but the cost of those are not that significant, so it is around \$875 million to \$900 million. Of course, that is very dependent on where you see world oil prices going. That is based on a \$15 U.S. real price.

[Traduction]

qui ait pu s'appliquer aussi exclusivement à une région du pays et lui faire autant de mal. Merci.

Le président: Y a-t-il d'autres membres qui auraient des questions à poser au ministre ou aux fonctionnaires? Monsieur Minaker, avez-vous . . . ?

M. Minaker: Pas pour le moment. J'appuie la proposition.

Le président: Monsieur McCrossan.

M. McCrossan: Non.

M. Minaker: Nous pourrions peut-être nous arrêter cinq minutes. Je ne sais pas exactement ce que . . .

Une voix: Nous pourrions nous arrêter jusqu'à l'arrivée de M. MacLellan.

Le président: C'est probablement une bonne idée. M. MacLellan est en chemin. Je propose une pause de quelques minutes jusqu'à son arrivée.

Le président: Bienvenue encore une fois tout le monde. Nous avons maintenant un député de l'Opposition officielle. J'aimerais demander à M. MacLellan s'il a des questions à poser au ministre ou aux fonctionnaires à propos du projet de loi. Monsieur MacLellan?

M. MacLellan: Oui. J'aurais peut-être quelques questions à poser au ministre au sujet des coûts—à combien s'élèvent les pertes cette année, à combien renonçons-nous exactement en . . .

M. Hockin: Nous venons tout juste d'en parler.

M. MacLellan: Je vous demande pardon. Je m'excuse d'être en retard.

M. Hockin: Ne vous en faites pas. Quand nous avons commencé sans vous, j'ai promis au Comité que je reprendrais pour vous. Les revenus tirés de l'IRP s'élèvent à 9,96 milliards de dollars. Le montant auquel nous renonçons, calculé en fonction du prix du pétrole à 15\$, s'élève à . . .

M. Wouters: Je pense qu'il faut apporter une précision ici. Oui, c'est vrai que l'élimination progressive ou immédiate de l'impôt coûtera environ 700 millions de dollars, si le prix du pétrole mondial est à 15\$. Mais le gouvernement du Canada a en outre annoncé que le crédit d'impôt aux petits producteurs passerait de 500,000\$ à 2 millions de dollars. À 15\$ le baril, cela entraîne des coûts additionnels d'environ 175 millions de dollars, portant le coût total de l'application du projet de loi à environ 875 ou 900 millions de dollars.

Il y a un certain nombre d'autres mesures, mais leur coût n'est pas tellement appréciable, ne changeant à peu près rien au total. Mais tout dépend évidemment du prix mondial du pétrole. Les calculs ont été faits en fonction du prix du baril à 15\$ U.S.

[Text]

Mr. MacLellan: That is what I was going to ask you—at \$15 U.S. a barrel.

Mr. Wouters: Right.

Mr. MacLellan: Now that \$700 million is based on the fiscal year?

Mr. Wouters: That is a calendar year, and it is only the remaining life of the tax.

Mr. MacLellan: Oh, \$700 million, right up until the first of 1989.

Mr. Wouters: Right.

Mr. MacLellan: Yes. So the total would be—

Mr. Hockin: If I could answer, Mr. Chairman, that is what is forgone; the rest of 1986, 1987, 1988—that is it.

Mr. MacLellan: That is it.

Mr. Hockin: Yes.

Mr. MacLellan: Just also, too, what is the role of the Petroleum Monitoring Agency in looking at the reinvestment in the energy sector, Mr. Minister? I realize the difficulty of this and how it is going to be done. I was wondering what the guidelines are. When we say there will be periodic review of the reinvestment by the Petroleum Monitoring Agency, what do we mean by a periodic review, and what standard is going to be set for reinvestment?

Mr. Hockin: The Petroleum Monitoring Agency monitors the financial health of the oil industry and individual corporations within it. It will now be monitoring. I think it is going to have a special section now monitoring price movements to ensure the proper functioning of the market place. We will be able to track, through its reports, not only the aggregate health of the industry, but also the price movements.

• 1630

Mr. MacLellan: You will be able to track. How will you be able to track? What is the Petroleum Monitoring Agency going to look for to really be able to determine what the investment is? Are they going to have access to the financial information of the companies?

Mr. Hockin: They are going to take a look at reinvestment, upstream and downstream. They are also going to report not only reinvestment, but the gross margins. And with that information in place one could do this tracking, it seems to me.

Mr. MacLellan: How often are they going to do that with each company?

Mr. Hockin: I think it is every six months, but I could be mistaken. Is that accurate? I will have to ask one of my officials.

Mr. Wouters: Well, the PMA normally comes out with a six-month report, a semi-annual report, and an annual. The Minister of Energy, in response to the removal of the PGRT, has asked the Petroleum Monitoring Agency to monitor their reinvestment response to the removal of the PGRT and has asked for periodic reports. There has been no indication

[Translation]

M. MacLellan: C'est ce que j'allais vous demander—à 15\$ U.S. le baril.

M. Wouters: C'est ça.

M. MacLellan: Les 700 millions de dollars, c'est pour l'année financière?

M. Wouters: C'est pour l'année civile, et seulement jusqu'à l'échéance de l'impôt.

M. MacLellan: Ah, 700 millions de dollars d'ici au 1^{er} janvier 1989.

M. Wouters: C'est ça.

M. MacLellan: Le total serait donc...

M. Hockin: Si vous me le permettez, monsieur le président, c'est le total pour le reste de 1986, pour 1987 et 1988.

M. MacLellan: C'est tout.

M. Hockin: Oui.

M. MacLellan: Le ministre pourrait-il nous dire quel sera le rôle de l'Agence de surveillance du secteur pétrolier en ce qui concerne le réinvestissement dans le secteur énergétique? Je sais que cette fonction est difficile à exécuter. J'aimerais savoir quelles sont les directives. Quand on dit que l'agence procédera à un examen périodique des dossiers de réinvestissement, qu'est-ce qu'on entend par examen périodique, et quelle sera la norme concernant les sommes à réinvestir?

M. Hockin: L'agence surveille la santé financière de l'industrie pétrolière et des sociétés qui en font partie. L'agence aura désormais une section spéciale qui surveillera les mouvements du prix du pétrole, pour veiller à ce que les forces du marché aient libre court. Grâce au rapport que produira l'agence, nous pourrions nous tenir au courant de la santé générale de l'industrie, ainsi que de la fluctuation des prix.

M. MacLellan: Vous dites que nous pourrions nous tenir au courant; mais comment? Sur quoi l'agence se fondera-t-elle pour déterminer le niveau d'investissement? Aura-t-elle accès aux rapports financiers des compagnies?

M. Hockin: Elle examinera les portefeuilles de réinvestissement passés et à venir. Elle fera rapport non seulement des sommes réinvesties, mais aussi des marges brutes de profit. Avec cette information, il sera possible de savoir où en est l'industrie.

M. MacLellan: Combien de fois l'agence examinera-t-elle chaque compagnie?

M. Hockin: Tous les six mois, je pense, mais je peux me tromper. Est-ce bien cela? Je vais demander à un de mes fonctionnaires.

M. Wouters: L'agence produit normalement un rapport tous les six mois, c'est-à-dire un rapport semestriel et un rapport annuel. Le ministre de l'Énergie, suite à l'élimination de l'IRP, a demandé de surveiller ce qui se fait au chapitre du réinvestissement et d'en faire des rapports périodiques. Il n'a pas été fait mention d'un rapport, ou deux ou trois. Il y en aura sûrement

[Texte]

whether this is one report, two, or three. Well, it would be more than one. There has been no final decision whether this will be in the context of their semi-annual reports or whether there will be special reports made to the Minister on this whole question.

Mr. MacLellan: Right. Now, are there going to be any sanctions? For instance, if there has not been a level of reinvestment that the government determines is a desired level of investment, has there been any decision as to what the government would do?

I know it is more or less antagonistic, perhaps, to put up with something like that. That is why I am not asking you what your criteria are, but would there be discussions? What would there be with these . . . ?

Mr. Hockin: The whole question of sanctions is probably premature at this stage. But there are two things. First of all, by having this information one can marshal a case, and that is the beginning of starting to make a case, one way or the other. Secondly, it does seem to me that we have a budget every year, and we go through tax changes, and the tax regime of a federal government, provincial government, would I guess not be unaffected by some of these findings if they were disturbing. But now I am just speculating when I say that.

Mr. MacLellan: One thing I would ask is that every six months the information on this monitoring be released to the public and in a language, fairly uncomplicated—I know it is not an uncomplicated subject—that could be generally understood. If that could be, I think it would be very, very helpful.

I do not know about your feeling, Mr. Minister, how you felt about it, but I was rather alarmed and disappointed by the decision of Mobil in the more or less purchase of Superior Oil Canada Ltd. by its subsidiary, Mobil Oil Canada Ltd., and in the price the subsidiary paid to the parent company in New York. I mean, \$2.2 billion for Superior Oil Canada Ltd. comes to \$240 a share. To me, it was just rather offensive. It was really, really milking the subsidiary. I think that really does not do any good just to see that sort of thing happen. There is nothing you can do about it, of course. It is a subsidiary and they are within their rights to do what they want. But there is that concern I think that people have.

My main concern at this time of difficulty is not only with the purchase of one company by another, because that can be spotted. My concern is with the purchase of assets of one company by another. We may never know it has taken place. There may not be any way of checking. I wonder if there would be any way that the Petroleum Monitoring Agency could check as to the change of assets, of proven reserves of oil and gas. Is there any way the Petroleum Monitoring Agency could provide a report on it?

Mr. Hockin: We are going through an era of deregulation. I do not like to add more and more regulations or requirements

[Traduction]

plus qu'un. Il n'a pas encore été décidé si cela fera partie des rapports semestriel ou si l'on rédigera des rapports spéciaux à l'intention du ministre sur cette question exclusivement.

M. MacLellan: Ça va. Maintenant, y aura-t-il des sanctions? Par exemple, si le niveau de réinvestissement fixé par le gouvernement n'est pas respecté, y aura-t-il des sanctions?

Je sais que cette mesure est plus ou moins antagoniste, peut-être. C'est pourquoi je ne vous demande pas quels sont vos critères, mais je vous demande quand même s'il y aurait des discussions? Que ferait-on si . . .

M. Hockin: Je pense qu'il est prématuré de discuter des sanctions maintenant. Mais il y a deux choses à souligner. Tout d'abord, avec ce genre de renseignements, il est possible de suivre un cas et de commencer à constituer un dossier. Deuxièmement, il y a quand même un budget chaque année, des modifications fiscales, et le régime fiscal des gouvernements fédéral et provinciaux pourrait être affecté par les conclusions tirées de ces dossiers. Mais c'est de la pure conjecture de ma part.

M. MacLellan: Moi, j'aimerais demander qu'un rapport de surveillance soit rendu public tous les six mois, et ce, dans un langage assez simple, même si le sujet ne l'est pas, pour que le public puisse comprendre. Je pense que ce serait très utile.

Je ne sais pas ce que vous en pensez, monsieur le ministre, je ne sais pas comment vous avez réagi, mais moi, j'ai été plutôt alarmé et déçu quand j'ai appris la décision de Mobil de faire l'acquisition de *Superior Oil Canada Ltd.*, par l'intermédiaire de sa filiale, *Mobil Oil Canada Ltd.*, et quand j'ai appris le prix versé à la compagnie mère, à New York. Car 2,2 milliards de dollars pour *Superior Oil Canada Ltd.*, cela représente 240\$ l'action. Pour moi, c'est insultant. La filiale s'est vraiment fait saigner. Cela ne nous rapporte absolument rien. Et il n'y a absolument rien que nous puissions faire. C'est une filiale, et elle a agi dans ses droits. Mais c'est quand même quelque chose qui préoccupe les gens.

Ce qui m'inquiète le plus, en cette période difficile, ce n'est pas seulement l'achat d'une compagnie par une autre, parce que cela se voit. Je m'intéresse tout particulièrement à l'achat des actifs d'une société par une autre. Il se peut que nous ne découvriions jamais ce qui s'est produit. Il n'existe peut-être aucune méthode de vérification. Je me demande si la Commission de surveillance du secteur pétrolier pourrait se tenir au courant du transfert des actifs, des réserves prouvées de pétrole et de gaz. Cette commission pourrait-elle rédiger un rapport là-dessus?

M. Hockin: Nous traversons actuellement une importante période de déréglementation. Je n'aimerais pas formuler de nouveaux règlements ou de nouvelles exigences qui viseraient

[Text]

to various government agencies, but I would be glad to discuss the proposal with my colleagues.

Mr. MacLellan: Yes. Thank you. Those are all the questions I have, Mr. Chairman.

The Chairman: Are there any other members who might want to put some questions to the Minister?

I want to thank the Minister. I understand that you have to go on, sir. We appreciate your coming.

Mr. Hockin: Thank you, Mr. Chairman. It is a pleasure to have a good-news bill. I am glad you had it for your first session as a chairman.

The Chairman: It is not quite over yet. I think we will probably end up going clause by clause right now. If the officials could stay for it, we would like to get started on it, if possible.

Mr. Hockin: Yes, if the officials could stay, I would be pleased. I am sorry; I have to go. Thank you.

The Chairman: Thank you very much. Mr. Minaker.

Mr. Minaker: I wonder if I can ask Russ whether there is any specific clause he wanted to discuss or raise questions about. Then we could leave it out or just move it—

Mr. MacLellan: No. I do not have any problems with this. It is fairly straightforward. It is one of these financial bills to be, I am afraid.

Mr. McCrossan: Do you have any amendments you want to propose?

Mr. MacLellan: No.

The Chairman: Mr. Gagnon.

Mr. Gagnon: Mr. Chairman, I would like to show on the record that I could gain beneficially from the passage of this, inasmuch as I do have oil and gas production. Consequently, I shall refrain from voting on this measure.

The Chairman: Thank you, Mr. Gagnon. Mr. McCrossan, do you want to make a comment?

Mr. McCrossan: Mr. Chairman, I understand this is a nine-clause bill. If there are no questions and no amendments, I wonder if I could move passage of clauses 1 to 9. Do you want it to go one at a time?

The Chairman: I think it is wiser, Mr. McCrossan.

Clauses 1 to 9 inclusive agreed to

The Chairman: Shall the title carry?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Shall the bill carry?

[Translation]

les diverses organisations gouvernementales; je serais cependant disposé à discuter de la question avec mes collègues.

M. MacLellan: Oui. Merci. Je n'ai plus de questions, monsieur le président.

Le président: Quelqu'un d'autre désire-t-il poser des questions au ministre?

Monsieur le ministre, je tiens à vous remercier. Je sais que vous devez nous quitter. Nous vous sommes reconnaissants d'être venu cet après-midi.

M. Hockin: Merci, monsieur le président. Il est tout particulièrement agréable de présenter un projet de loi qui est accueilli de façon si positive. Je suis heureux d'ailleurs que ce soit cette mesure législative que votre premier comité ait été chargé d'étudier.

Le président: Tout n'est pas encore fini. Je crois qu'on procédera maintenant à l'examen article par article. Vous demanderez à vos fonctionnaires de rester s'ils le peuvent, car nous commencerons dès maintenant l'étude article par article du projet de loi.

M. Hockin: Oui, je leur serais reconnaissant de rester. Je dois cependant vous quitter. Merci.

Le président: Merci beaucoup. Monsieur Minaker.

M. Minaker: J'aimerais demander à Russ s'il voulait discuter d'une disposition en particulier ou poser des questions bien précises. À ce moment-là, on pourrait surseoir à l'adoption de cet article, ou simplement . . .

M. MacLellan: Non. Je n'ai pas de questions à poser. Les dispositions sont assez claires. J'ai bien peur que ce projet de loi ne soit accompagné d'une mesure législative de nature financière.

M. McCrossan: Voulez-vous proposer des modifications?

M. MacLellan: Non.

Le président: Monsieur Gagnon.

M. Gagnon: Monsieur le président, j'aimerais, aux fins du compte rendu, préciser que je serai avantagé par l'adoption de ce projet de loi, puisque je m'occupe de la production de gaz et de pétrole. Par conséquent, je ne voterai pas.

Le président: Merci, monsieur Gagnon. Monsieur McCrossan, vous voulez dire quelque chose?

M. McCrossan: Monsieur le président, si j'ai bien compris, il y a neuf articles dans ce projet de loi. S'il n'y a pas de questions ou de modifications, ne pourrais-je pas proposer l'adoption des articles un à neuf, tout simplement? Voulez-vous adopter chaque article séparément?

Le président: Je crois que cela vaudrait mieux, monsieur McCrossan.

Les articles 1 à 9 inclusivement sont adoptés

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: Oui.

Le président: Le projet de loi est-il adopté?

[Texte]

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Shall I report the bill to the House, without amendments, as noted by our distinguished clerk?

Some hon. members: Agreed.

Mr. McCrossan: It takes me a while to get here, but when I get here, I go!

The Chairman: Colleagues, since I have a constituent here who is one of the officials, I am pleased that he has had a chance to see how efficient his member works.

Mr. Minaker: Maybe there is a conflict of interest here.

The Chairman: I look forward to my next bill as chairman. It might be a little more contentious.

We thank you all. The members thank the officials and staff and our clerk, as usual. I will report the bill to the House at the next possible moment.

The meeting is adjourned.

[Traduction]

Des voix: Adopté.

Le président: Comme l'a indiqué notre distinguée greffière, dois-je faire rapport du projet de loi, sans amendement, à la Chambre?

Des voix: Oui.

M. McCrossan: J'étais peut-être en retard, mais dès mon arrivée, les choses se sont déroulées très rapidement!

Le président: Chers collègues, puisqu'un de ceux qui accompagnaient le ministre est un de mes commettants, je suis très heureux qu'il ait l'occasion de voir à quel point son député peut être efficace.

M. Minaker: Peut-être y a-t-il ici conflit d'intérêts.

Le président: Comme président, je suis impatient que l'on me confie un autre projet de loi. Cependant, la question à l'étude sera peut-être un peu plus litigieuse.

Je tiens à vous remercier tous et chacun. Les députés remercient les représentants du ministère, le personnel de soutien et notre greffière, comme d'habitude. Je ferai rapport du projet de loi à la Chambre dès que possible.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Department of Finance:

William Toms, Chief of Energy, Corporate and Resource
Tax Analysis Division.

From the Department of Energy, Mines and Resources:

Wayne Wouters, Deputy Director General, Financial and
Market Analysis Branch.

TÉMOINS

Du ministère des Finances:

William Toms, chef de l'énergie, Division de l'analyse de
l'impôt sur les sociétés et les ressources.

Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources:

Wayne Wouters, sous-directeur général, Analyses financiè-
res et de marché.

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00513 432 8

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00513 434 4